

# Récapitulatif

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet VIERZON-DFR018100VIE sur la commune principale de l'AIOT Chemin du Tremblat 18100 VIERZON.**

**La référence de votre dossier est A-2-6UGC813IR et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 22/11/2022 à 20h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- [vincent.solon@distry.eu](mailto:vincent.solon@distry.eu) (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- [vincent.solon@distry.eu](mailto:vincent.solon@distry.eu) (pour rappel, déclarant)

s

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **89331053200013**

Raison sociale **DISTRY ASSET 1**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**RUE DU POIRIER**

**NC**

**14650 CARPIQUET**

### Signataire

Nom : **DE RIBEROLLES**

Prénom : **Nicolas**

Qualité : **Directeur**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **VIERZON-DFR018100VIE**

Description des activités :

**Le site est dédié à la livraison d'hydrogène comme carburant pour les poids lourds et les véhicules légers équipés de motorisation adéquate. Le système de compression et stockage, protégé par des murs coupe-feu, comprend : - Un premier étage de compression permettant d'obtenir une pression de 500 bar, comportant 2 machines redondantes, dans une pièce fermée - Un stockage d'hydrogène à 500 bar, permettant de stocker 200 kg d'hydrogène dans 3 racks indépendants et isolable, contenant environ 66 kg d'hydrogène chacun -Un deuxième étage de compression permettant d'obtenir une pression de 1000 bar, dans une pièce fermée, comportant 1 machine. - Un stockage d'hydrogène à 1000 bar, permettant de stocker 50kg d'hydrogène dans un rack de réservoirs dédiés. - Un système de refroidissement des compresseurs. - Un événement d'hydrogène, pour utilisation en maintenance ou en cas d'incident.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

## Parc technologique de Sologne

### Chemin du Tremblat

18100 VIERZON

X : 630305

Y : 6683072

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques           | Quantité totale  | Régime | Précisions |
|----------|--------|---------------------------------|--|--------|------------|
| 1416     |        | Stations-service à hydrogène    | la quantité journalière d'hydrogène distribué 500 kg/j | DC     |            |
| 4715     | 2      | Hydrogène (numéro CAS 133-74-0) | Quantité susceptible d'être présente 0.95 t            | D      |            |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**En utilisation normale, ou en cas d'incident, les rejets principaux de ce site sont : de l'azote et de l'hydrogène. - En cas de maintenance, les systèmes peuvent être dépressurisés, vidés et inertés. On peut envisager 4 maintenances par an, avec un rejet maximal à l'atmosphère de 5 kg d'hydrogène et 65kg d'azote, via l'événement dédié. - En cas d'incident, il est possible que l'intégralité de l'inventaire soit rejetée à l'atmosphère soit un maximum de 780 kg d'hydrogène, via l'événement dédié. - En opérations normales, des micro fuites d'hydrogène seront générées, de manière non quantifiable.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

**NEANT**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Pièces détachées remplacées (matériel mécanique et électronique) - Huile vidangée des systèmes de compression - Fluides frigorifiques potentiellement remplacés**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Reserve incendie sur site de 120M3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**o Distances de sécurité et de conception o Dimensionnement et Normalisation des équipements (marquage CE) o Système de contrôle commande automatisé pour isoler et mettre en sécurité le site en cas d'incident, sur retours des détecteurs feu et gaz, et transmetteurs de pression. o Système de soupape, de dépressurisation et de mise à l'événement des inventaires inflammables. o Mise en place de détecteurs de gaz, détecteurs de fumées o Mise en place de ventilation spécifique pour les salles fermées pouvant contenir de l'hydrogène o Mise à disposition d'extincteurs sur chaque station de chargement, pour les unités de compression et pour les systèmes auxiliaires. o Mise à disposition d'un hydrant pour les équipes de lutte anti-incendie. o Alarmes visuelles et sonores pour les usagers.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Vierzon-18-planCadastralNormalise-1-1000ème.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**VIERZON\_20221121\_PlanReglementaireICPE.pdf**